PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE HUIT

Procès-verbal d'une assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 11 mars 2008**, à 18 h 00, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 Montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Denis Marchand, district 1
Diane McCready, district 2
Alain Ouellette, district 3
Henri Legault, district 4
Claude Boucher, district 5
Jean Dumais, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur le maire, Roland Charbonneau. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Claude Panneton, Directeur général est présent.

RÉSOLUTION 102-03-08
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marchand et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente assemblée à 18 h 00.

RÉSOLUTION 103-03-08
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Denis Marchand , appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente.

PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT

Monsieur Claude Panneton, directeur général fait un résumé et un exposé des projets de règlement suivants :

- P-240-08-07, modifiant la réglementation d'urbanisme afin d'introduire de nouvelles dispositions relatives aux contraventions, pénalités et recours

- P-241-08-07, modifiant la réglementation d'urbanisme afin d'introduire de nouvelles dispositions relatives aux contraventions, pénalités et recours

- P-242-89-07, modifiant la réglementation d'urbanisme afin d'introduire de nouvelles dispositions relatives aux contraventions, pénalités et recours

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 18 h 05 à 18 h 06.

RÉSOLUTION 104-03-08
CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 07, l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Alain Ouellette appuyé par monsieur le conseiller Denis Marchand et résolu unanimement :

DE LEVER la présente assemblée de consultation publique.

_____	_____
Roland Charbonneau	Claude Panneton
Maire	Directeur général